

## DÉLIBÉRATION PRÉSENTÉE EN CONSEIL SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2025

### RESSOURCES HUMAINES - RECOURS AU CONTRAT D'APPRENTISSAGE

**Rapporteur : Monsieur Bernard DELALIN, Président du SyMPaC**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

L'apprentissage constitue aujourd'hui une voie majeure d'insertion professionnelle. Il permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui. Face aux départs en retraite, aux mobilités vers d'autres employeurs et aux difficultés de recrutement sur certains métiers en tension, l'apprentissage offre l'opportunité aux agents publics de transmettre des connaissances, des savoirs nécessaires à l'exercice des métiers du secteur public territorial et d'éviter la perte de savoir-faire.

Il permet également de former et qualifier un personnel en vue d'une éventuelle embauche future tout en facilitant l'acquisition d'une première expérience professionnelle valorisante. S'agissant du SyMPaC, l'apprentissage pourrait concerner des secteurs tels que l'énergie, la communication et le développement local pour la préparation de diplômes divers.

Il revient au Conseil syndical de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage et de créer un ou des postes d'apprentis.

Il est donc proposé au dit Conseil d'autoriser le recours à l'apprentissage et la création de 2 postes d'apprentis (cf tableau ci-dessous) à la condition que ces 2 postes soient cofinancés par le CNFPT (1 poste – 100 %) et le dispositif ACTEE + (1 poste – 40 %).

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
ENERGIE	1		1 an
COMMUNICATION	1		1 an

---

**C'est pourquoi, il est proposé au Conseil Syndical :**

- de recourir au contrat d'apprentissage ;
  - de créer 2 postes d'apprentis ;
  - d'inscrire les crédits nécessaires au budget ;
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dispositif (notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis).
- 

**Acte certifié exécutoire** compte tenu de :

- son envoi en Sous-préfecture le : 10 février 2025
- son envoi à l'affichage le : 11 février 2025
- sa réception en Sous-Préfecture le : 12 février 2025

Le Président du SyMPaC,

Signé électroniquement par : Bernard Delalin  
Date de signature : 27/02/2025  
Qualité : Président du SYMPAC

Bernard DELALIN

ADOPTE A L'UNANIMITE

Le Président,  
Bernard DELALIN



## COMITE SYNDICAL DU 5 FÉVRIER 2025

Le cinq février de l'an deux mille vingt-cinq, le Comité Syndical du SyMPaC, légalement convoqué le 23 janvier deux mille vingt-cinq s'est réuni à Calais en la salle du Conseil Municipal de la Mairie de Calais, sous la Présidence de Monsieur DELALIN Président du SyMPaC.

### **Etaient présents :**

Mmes Patricia BASSET, Michèle DUCLOY, Nicole HEUX, Joëlle LANNOY, MM. Guy BEGUE, Bernard DELALIN, Daniel DIWUY, Pierre-Henri DUMONT, Michel HAMY, Guillaume LOEULLIEUX, Pascal PESTRE, Jean-Michel TACCOEN (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Nicole CHEVALIER, MM. Eric BIAT, Olivier LEVREAY, Frédéric MELCHIOR, Olivier PLANQUE, Guy VERMERSCH (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

Mme Laurence CHARPENTIER, MM. Gabriel BERLY, Eric BUY, Gilles COTTREZ, Ludovic LOQUET, Thierry GUILBERT (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient excusés :**

Mmes Natacha BOUCHART (pouvoir Mr PESTRE), Nadine DENIELE VAMPOUILLE (pouvoir Mr TACCOEN), Claudia ROBERT, MM. Fabrice BALLART, Julien CORDENOS, Laurent LENOIR, Hugo MARCOTTE RUFFIN, Philippe MIGNONET (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

MM. Charles COUSIN, Yves ENGRAND (pouvoir Mme CHEVALIER), Olivier MAJEWICZ, Patrick WAY (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**) ;

M. Bruno DEMILLY (pouvoir Mr LOQUET), Claude KIDAD Antoine PERALDI, Thierry POUSSIERE, Guy VASSEUR (**Communauté de Communes Pays d'Opale**).

### **Etaient absents :**

MM. Guy ALLEMAND, Pierre CARON (**Grand Calais Terres & Mers**) ;

Mme Clotilde BEAUFILS (**Communauté de Communes de la Région d'Audruicq**).

**Secrétaire de séance :** Madame HEUX